



# Union Ornithologique de France et Confédération Ornithologique Mondiale pour la France

## **COMMUNIQUE U.O.F. C.O.M. France du 11 avril 2008**

Suite à un avis favorable de l'AFSSA en date du 8 avril 2008, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Michel BARNIER a décidé de passer du niveau de risque « modéré » au niveau de risque « faible » pour l'ensemble du territoire.

*A ce jour aucun cas d'influenza n'a été découvert en France pour l'année 2008.*

### **Niveau de risque national :**

<i>Négligeable 1</i>	<i>Négligeable 2</i>	<i>Faible</i>	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>	<i>Très élevé</i>
----------------------	----------------------	---------------	---------------	--------------	-------------------

### Mesures à appliquer dans vos manifestations :

- demandes d'autorisations et autres attestations habituelles *notamment les certificats de cession et les registres de vente avec coordonnées des acquéreurs.*
- respect strict de la Charte des manifestations de l'UOF COM France

### Mesures à respecter dans vos élevages :

- confinement des oiseaux
- protection de l'abreuvement et des points de nourrissage

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous rapporter au texte de référence suivant :  
Arrêté du 9 avril 2008 qualifiant le niveau de risque épizootique en raison de l'infection de la faune sauvage par un virus de l'influenza aviaire à caractère hautement pathogène – JORF n°0085 du 10 avril 2008

Le Vice-président chargé des Relations avec les Pouvoirs Publics,  
**Pierre CHANNOY**